



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Projet de Règlement numéro 12510-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 12070-2021, dans le but de modifier le délai de l'application des cessions pour fins d'établissement de parcs et de terrains de jeux et de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF et 82-RF**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Ce projet de règlement a pour objet :
  - De faire passer le délai de l'application des cessions pour fins d'établissement de parcs et de terrains de jeux à 48 mois;
  - De modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF et 82-RF.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 2 avril 2024 à 18 h**, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras.
4. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site Internet de la Ville (sous les onglets *Règlements municipaux / Règlement de zonage*). Toute personne qui désire obtenir de l'information sur ces documents ou sur le processus applicable au projet de règlement est invitée à communiquer avec Jean-Sébastien Joly au 419 875-3133.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2024.

Jacques Arsenault, CRHA  
Greffier